



## Prime covid et saisie

Par **Chauvet35160**, le **20/11/2020 à 11:04**

La prime covid est elle saisissable sur le salaire?

Par **P.M.**, le **20/11/2020 à 11:42**

Bonjour tout d'abord,

La prime covid est insaisissable suivant l'art. 5 du [Décret n° 2020-519 du 5 mai 2020 portant attribution d'une aide exceptionnelle de solidarité liée à l'urgence sanitaire aux ménages les plus précaires](#) :

[quote]

Sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent décret, l'aide exceptionnelle de solidarité attribuée en application du présent décret est incessible et insaisissable.

[/quote]

Autrement, il faudrait préciser dans quel cadre elle est versée...